



# L'année 2021 de la SSA

RAPPORT ANNUEL



## SOMMAIRE

<b>1</b> Perception des droits <i>Le tarif obligatoire pour la vidéo à la demande est approuvé</i>	page 4	<b>3</b> Flux financier	7	<b>7</b> Les fonds	13
<b>2</b> Taux de frais et commissions	6	<b>4</b> Répartition des droits	8	<b>8</b> Organisation	16
	7	<b>5</b> Relations extérieures	10	<b>9</b> Rapport de l'organe de révision	19
		<b>6</b> Membres	12	<b>10</b> Bilan & Comptes	21

## L'arbre qui cache la forêt

2021, nouvelle année sous le signe de la pandémie, avec une baisse drastique des représentations scéniques, un accroissement des offres en ligne, une précarité accrue des actrices et acteurs culturels, dont les autrices et auteurs. 2021 pourtant, une année à l'équilibre pour notre coopérative, avec un taux de frais moyen maîtrisé et l'expression d'une grande solidarité de la part des collaboratrices et collaborateurs qui a permis de passer ce cap difficile.

Si au final 2021 est une bonne année pour notre coopérative, c'est évidemment l'arbre qui cache la forêt. Car que l'on travaille pour la scène ou pour l'audiovisuel, le sentiment que plus rien ne sera pareil est désormais dans l'esprit de toutes et tous : oui, cette pandémie a atteint la diversité culturelle de l'offre, elle en a fragilisé les maillons les plus faibles, elle a changé la consommation des œuvres par le public, autant que les habitudes de sortie. Elle nous a toutes et tous laissés lessivés et ébranlés. Si un tel sentiment d'instabilité est somme toute connu des artistes à titre individuel, c'est sans doute la première fois qu'il nous atteint de manière collective.

Dans ce contexte, présider aux destinées de notre coopérative a exigé du sang-froid et de la résilience. C'est précisément ce que la Direction et le Conseil d'Administration se sont donné comme objectif, afin de maintenir les compétences tout en jonglant avec les circonstances. Ils ont aussi choisi d'accompagner toutes les initiatives politiques visant à renforcer la situation des autrices et des auteurs sur le terrain miné de la pandémie, quand bien même certaines sortaient strictement du cadre de la gestion du droit d'auteur. Préparer des lendemains meilleurs était de notre responsabilité.

La pandémie est désormais dans ses derniers soubresauts.

Des séquelles demeurent.

La vigilance reste de mise.

Le sentiment est que rien ne sera plus comme avant.

Enfin, *exactement* comme avant, faudrait-il dire...

Au-delà des droits qu'elle gère, la SSA reste solidaire des autrices et auteurs qu'elle représente, aujourd'hui comme demain.

**Denis RABAGLIA,**

Président du Conseil d'Administration

## L'année 2021 en bref

Marquée par les effets négatifs de la crise sanitaire, l'année 2021 présente une diminution des perceptions et des répartitions des droits, mais une excellente maîtrise des charges :

- La perception des droits est de CHF 20'841'775.– (-12.74 % par rapport à 2020). Si plusieurs domaines de perception subissent un recul, la chute des droits de représentation scénique est vertigineuse : -52 % par rapport à 2020, -67 % par rapport à la moyenne des trois derniers exercices avant la pandémie.
- La SSA a suivi avec succès une stratégie budgétaire rigoureuse. Il en résulte un taux moyen des commissions resté très bas : 11.96 % (+0.84 point).
- La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. La masse des droits versés a diminué (-26.78 %) en raison des mesures sanitaires frappant les spectacles et de l'absence de certains phénomènes spécifiques à l'exercice 2020.
- Suite aux changements de programmation de la RTS et de la RSI en 2019 et 2020, un nouveau barème a été mis en place pour les répartitions des droits d'émission 2021, doublé d'un système d'acompte. Un complément a pu être versé pour les diffusions 2020, malheureusement sans que celui-ci ne permette d'atteindre le niveau du tarif de 2019.
- Le Tarif commun 14 concernant la nouvelle rémunération obligatoire des autrices, auteurs et interprètes d'œuvres audiovisuelles a été négocié avec succès avec les associations d'utilisateurs représentatives, puis approuvé par la Commission arbitrale fédérale. Il reflète à la fois la complexité des nouvelles dispositions légales et la dynamique des modèles d'affaires dans ce domaine. Il entre en vigueur en 2022 et la SSA s'attelle à sa mise en œuvre.
- L'exercice 2021 a permis d'attribuer CHF 1'152'704.81 au Fonds Culturel et CHF 825'986.– aux fonds sociaux.
- 105 autrices et auteurs ont été soutenus par l'action culturelle.
- Les milieux associatifs suisses ont infatigablement continué à défendre les intérêts du secteur culturel auprès des autorités. La SSA s'y est jointe à de nombreuses reprises.
- Dans l'Union européenne, les sociétés de gestion ont poursuivi leurs efforts concernant les transpositions nationales d'une nouvelle directive sur le droit d'auteur.
- Malgré la pandémie, la SSA est restée opérationnelle sans interruption.



# 1 Perception des droits

Rubrique générale	Détail	2020 CHF	2021 CHF	% de l'encaissement total	Ecart en %	
<b>Droits de gestion collective obligatoire</b>						
autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	3'057'553.57	3'086'661.77			
	retransmission (TC 2)	29'162.28	29'248.45			
	réception publique (TC 3)	485'187.70	530'334.35			
	copie privée (TC 4)	473'037.85	438'419.40			
	location (TC 5)	21'216.80	16'372.75			
	location (TC 6)	213.40	-			
	utilisation scolaire (TC 7)	125'581.35	125'097.80			
	utilisation entreprise (TC 9)	139'755.10	146'052.20			
	utilisation par personnes handicapées (TC 10)	1'731.15	1'674.05			
	copie privée (TC 12)	888'383.89	922'909.91			
	utilisation œuvres orphelines (TC 13)	-	-			
			<b>5'221'823.09</b>	<b>5'296'770.68</b>	<b>25.41 %</b>	<b>1.44 %</b>
	<b>Droits de gestion collective obligatoire par délégation</b>					
audiovisuel francophone	TC 1 à 3	3'252'880.66	3'188'094.18			
	TC 4 à 6 et 12	2'566'615.76	2'048'597.35			
	TC 7, 9 et 10	123'419.50	162'137.69			
		<b>5'942'915.92</b>	<b>5'398'829.22</b>	<b>25.90 %</b>	<b>-9.16 %</b>	
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	408'819.56	225'107.71			
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	151'413.55	206'499.45			
		<b>560'233.11</b>	<b>431'607.16</b>	<b>2.07 %</b>	<b>-22.96 %</b>	
droits provenant du câble étranger		57'786.56	36'707.99	0.18 %	-36.48 %	
		<b>6'560'935.59</b>	<b>5'867'144.37</b>		<b>-10.57 %</b>	
<b>Droits de gestion collective volontaire</b>						
	droits d'émission SRG SSR	7'322'535.49	6'987'653.69			
	radios et TV locales/privées	43'451.59	90'492.78			
	divers (sociétés sœurs)	48'783.30	8'293.50			
		<b>7'414'770.38</b>	<b>7'086'439.97</b>	<b>34.00 %</b>	<b>-4.43 %</b>	
droits de reproduction		33'114.62	4'796.42			
video on demand / Internet		489'005.37	191'537.39			
		<b>522'119.99</b>	<b>196'333.81</b>	<b>0.94 %</b>	<b>-62.40 %</b>	
		<b>7'936'890.37</b>	<b>7'282'773.78</b>		<b>-8.24 %</b>	
<b>Droits de gestion individuelle</b>						
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	3'498'389.40	1'710'967.65			
	théâtre amateur	165'749.60	50'403.05			
		<b>3'664'139.00</b>	<b>1'761'370.70</b>	<b>8.45 %</b>	<b>-51.93 %</b>	
gestion contrats individuels et divers		2'861.08	10'725.00	0.05 %	274.86 %	
		<b>3'667'000.08</b>	<b>1'772'095.70</b>		<b>-51.67 %</b>	
<b>Droits provenant de l'étranger</b>		<b>497'483.10</b>	<b>622'990.61</b>	<b>2.99 %</b>	<b>25.23 %</b>	
<b>TOTAUX</b>		<b>23'884'132.23</b>	<b>20'841'775.14</b>	<b>100 %</b>	<b>-12.74 %</b>	

## Commentaires

La perception des droits diminue (-12.74 % par rapport à 2020). Cela est avant tout dû à la crise sanitaire provoquant un très fort recul des droits de représentation scénique. D'autres domaines subissent également des baisses, principalement en raison de l'absence de certains phénomènes particuliers à 2020. Pour les raisons expliquées dans les précédents rapports annuels, la SSA comptabilise la perception des recettes perçues au titre du Tarif commun 12 avec un exercice de décalage.



### 1.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Ces droits proviennent des Tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. La présente rubrique concerne de tels droits, que la SSA perçoit et répartit en vertu de l'autorisation de gestion qui lui a été accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI).

#### Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

La légère augmentation de ces droits (+1.44 %) provient principalement de la retransmission et la réception publique. Les autres catégories sont marquées par la stabilité ou n'influencent guère la perception totale dans ce domaine.

### 1.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Cette rubrique concerne les droits de gestion collective obligatoire perçus en Suisse, dont la répartition par la SSA ne résulte pas directement de l'autorisation de gestion de l'IPI.

#### Œuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus conformément à la convention qui nous lie à Suissimage depuis 1998. Les variations s'expliquent par les évolutions dans la perception des Tarifs communs, d'une part, et par des versements compensatoires variables en fonction de l'utilisation effective des œuvres audiovisuelles en langue originale française, d'autre part.

### 1.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

#### DROITS D'ÉMISSION

##### SRG SSR

La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA. La baisse des perceptions s'explique par une régularisation exceptionnelle qui a eu lieu en 2020. Nous notons une évolution positive à la radio. Pour la télévision, ce poste comprend encore les utilisations d'accompagnement du programme, notamment la mise à disposition des œuvres (télévision de rattrapage et vidéo à la demande gratuite).

#### Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement, tout comme la programmation de notre répertoire. La SSA représente également deux sociétés sœurs suisses dans ce domaine de gestion. Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris et la perception ne comprend que les diffuseurs suisses romands.

### VIDÉO À LA DEMANDE/INTERNET

Ce poste comprend surtout les recettes de vidéo à la demande pour des exploitations en 2020 et 2021. Pour les diffuseurs linéaires, ces utilisations sont encore englobées dans les forfaits couvrant principalement les droits d'émission et ne sont donc pas comptabilisées dans la présente rubrique. En raison de l'introduction du droit à rémunération au 1<sup>er</sup> avril 2020, ce domaine relèvera à l'avenir principalement de la gestion collective obligatoire.

### 1.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

#### Droits de représentation scénique

Malgré les conséquences directes de la crise sanitaire, ce sont près de 6'000 représentations qui ont été traitées, démontrant la détermination du milieu culturel à rester en lien avec son public. A cela s'ajoutent plus de 1'000 représentations annulées pour lesquelles la collecte effectuée représente une partie significative des perceptions. 88.26 % des perceptions proviennent de représentations en Suisse romande, 7.59 % de Suisse allemande, 3.23 % de Suisse italienne et enfin, celles effectuées par la SSA directement dans d'autres pays, 2.92 % (notamment en Allemagne et en Autriche).

### 1.5 DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres, la SSA a reçu des redevances provenant de 18 sociétés établies dans 15 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Canada, Croatie, Espagne, France, Grande Bretagne, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Slovaquie et Tchéquie. De plus, certaines sociétés nous transfèrent des sommes qui proviennent d'exploitations réalisées dans d'autres pays que le leur.



## LE TARIF OBLIGATOIRE POUR LA VIDÉO À LA DEMANDE EST APPROUVÉ

Le Tarif commun 14 concrétise le nouveau droit à rémunération obligatoire qui a été introduit en faveur des autrices et des auteurs, ainsi que des interprètes des œuvres audiovisuelles dans la loi suisse sur le droit d'auteur le 1<sup>er</sup> avril 2020. La SSA gère ce nouveau tarif en étroite collaboration et pour le compte des trois autres sociétés de gestion concernées, c'est-à-dire Suissimage, Swissperform et ProLitteris. Il a été approuvé fin novembre 2021 par la Commission arbitrale fédérale.

Les négociations ont été initiées peu après l'entrée en vigueur de la révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins, prévoyant ce nouveau droit à rémunération qui est inaliénable et obligatoirement géré par les sociétés de gestion agréées par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Conformément aux prescriptions légales, il a été négocié avec des associations représentatives des utilisateurs. Ces organisations représentaient aussi bien des plateformes suisses et internationales (Swisststream) que les entreprises de câblodistribution (Suissedigital), les diffuseurs télévisuels (Communauté d'intérêts radio et télévision CRF, Association des télévisions privées suisses TELESUISSE), les institutions de conservation de mémoire et les musées (Association des musées suisses AMS, Association des musées d'art suisses AMAS), ainsi que la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN).

En effet, « quiconque met licitement à disposition une œuvre audiovisuelle de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement » doit désormais verser une rémunération aux autrices et auteurs, ainsi qu'aux interprètes de ces œuvres. Après une année d'intenses négociations, les sociétés de gestion et les associations d'utilisateurs ont abouti à un accord que la Commission arbitrale fédérale a examiné puis approuvé.

Le tarif règle de nombreux aspects relatifs à cette rémunération. Il couvre toutes les formes de vidéo à la demande :

- « Subscription Video on Demand » (SVOD), soit l'accès à un catalogue d'œuvres contre le paiement d'un abonnement par la consommatrice ou le consommateur ;
- « Advertising-based Video on Demand » (AVOD), soit une offre gratuite pour le public qui se finance par la publicité ;
- « Transactional video on demand » (TVOD) et « Electronic Sell Through » (EST), soit l'accès à une œuvre spécifique contre un péage à l'acte pour un visionnement limité ou illimité dans le temps ;
- « Free video on demand » (FVOD), soit les offres dépourvues de publicité auxquelles le public peut accéder gratuitement.

La rémunération est généralement calculée sur les recettes spécifiques de chaque offre. Dans certains cas, elle est assortie de minimas. Pour la FVOD, ce sont des tarifs minutaires ou des forfaits annuels qui ont été convenus.

La nouvelle norme ne s'applique pas à toutes les œuvres audiovisuelles. En effet, l'application de la rémunération obligatoire est conditionnée par l'existence d'un système de gestion collective analogue dans le pays de production de l'œuvre, ce qui le prive d'universalité. Il a fallu tenir compte de cette circonstance dans l'élaboration du tarif, les catalogues différant sensiblement en termes d'origine des contenus. De même, la nouvelle loi prévoit de nombreuses exceptions selon le genre de l'œuvre : les autrices et les auteurs de films publicitaires ou promotionnels, ou de portraits d'entreprises, par exemple, ne pourront pas en bénéficier. Enfin, les créatrices et les créateurs de musique disposent de leur propre régime de gestion de droits en dehors du Tarif commun 14.

Il en résulte un tarif complexe, tant en raison des dispositions légales très particulières que de la diversité des modèles d'affaires dans ce domaine. Le marché de la vidéo à la demande est en pleine croissance, de nouveaux acteurs y font régulièrement leur entrée et les modèles proposés au public évoluent continuellement.

Le tarif règle tous les aspects de calcul, de facturation, de déclaration et de contrôle. Il entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la SSA s'attelle actuellement à la mise en œuvre de l'encaissement impliquant un recours intense à l'informatique. En parallèle, elle prépare le cadre et les ressources nécessaires aux premières répartitions qui devraient avoir lieu en automne 2023. Elle doit ainsi relever le défi d'élaborer un système de répartition pour un domaine d'exploitation particulièrement dynamique et diversifié. Le règlement de répartition devra être soumis à l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) pour approbation.

[Le Tarif commun 14 est publié sur le site de la SSA](#), il est valable pour 3 ans avec une possibilité de prolongation à certaines conditions.

Jürg RUCHTI, Directeur de la SSA



## 2 Taux de frais et commissions

### 2.1 TAUX DE FRAIS BRUT

Le taux de frais brut met en relation les charges totales de la SSA avec le total des droits encaissés, tout en prenant également en considération les sommes que la SSA abandonne à des sociétés suisses tierces au titre de la perception opérationnelle des droits soumis à la gestion collective obligatoire. C'est la méthode de calcul du taux de frais brut que recommandent les experts mandatés en 2015 par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IFI) pour effectuer une analyse des coûts des sociétés de gestion de droits d'auteur suisses. Pour cet exercice, la variation de ce taux s'explique par la diminution des encaissements, les charges ayant été contenues par les mesures prises pour contrer les effets de la crise sanitaire.

(CHF)	2020	2021
Encaissements des droits après déduction des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	23'884'132.23	20'841'775.14
Quote-part des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	186'377.43	209'314.28
Valeur locative sur propriété immobilière (produit)	-	-
Autres produits	345'773.07	473'731.33
<b>Recette totale</b>	<b>24'416'282.73</b>	<b>21'524'820.75</b>
Valeur locative sur propriété immobilière (charge)	-	-
Frais, y compris commissions d'encaissement	3'188'111.20	3'176'408.90
<b>Frais totaux</b>	<b>3'188'111.20</b>	<b>3'176'408.90</b>
<b>Taux de frais brut (par rapport à la recette totale)</b>	<b>13.06 %</b>	<b>14.76 %</b>

### 2.2 COMMISSIONS SUR LA PERCEPTION DES DROITS

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés définit un taux moyen des commissions (parfois aussi appelé « taux de frais net ») qui s'élève pour cette année à 11.96 % (11.12 % en 2020). Son évolution reflète le respect d'une stratégie budgétaire rigoureuse : réduction des projets et investissements, recours au chômage partiel et objectifs précis d'économies au niveau des charges courantes.

## 3 Flux financier relatif à la gestion des droits

(CHF)	2020	2021
<b>Droits perçus non encore répartis en début d'exercice</b>	<b>16'784'407.30</b>	<b>15'411'400.58</b>
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, mais pas encore encaissés au 31 décembre de l'année précédente	-606'985.20	291'484.90
Droits encaissés durant l'exercice	23'884'132.23	20'841'775.14
Commissions	-2'656'604.90	-2'493'574.76
Attribution Fonds Culturel	-1'001'091.23	-1'152'704.81
Attribution Fonds de Secours	-925'990.49	-801'565.62
Attribution Fonds de Solidarité	-59'149.54	-24'420.83
Droits encaissés durant l'exercice (en litige)	2'707'728.36	3'257'555.57
Droits en litige année antérieure, libérés	-2'615'469.88	-2'707'728.36
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, pas encore encaissés au 31 décembre	-291'484.90	-241'136.96
Droits payés aux membres de la société durant l'exercice	-4'854'762.66	-4'215'849.91
Droits payés aux sociétés sœurs durant l'exercice (nationales ou internationales)	-14'913'672.31	-10'265'356.49
Bons de reprises de sociétés sœurs (erreurs de versement), retenues IDA et d'impôt à la source	-39'281.06	-22'342.70
Arrondis lors des transferts - différences de change	-375.14	-239.79
<b>Droits perçus non encore répartis en fin d'exercice</b>	<b>15'411'400.58</b>	<b>17'877'295.96</b>



## 4 Répartition des droits

Rubrique générale	Détail	2020 CHF	2021 CHF	% de la répartition totale	Ecart en%
<b>Droits de gestion collective obligatoire</b>					
autorisation répertoire dramatique	TC 1+2+3	2'516'570.25	2'878'064.17		
	TC 4+5+6+12	821'391.27	1'029'736.93		
	TC 7+9+10	161'965.69	204'691.72		
		<b>3'499'927.21</b>	<b>4'112'492.82</b>	28.35 %	17.50 %
<b>Droits de gestion collective obligatoire par délégation</b>					
audiovisuel francophone	TC 1 à 12	6'991'997.84	3'050'212.07	21.03 %	-56.38 %
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	292'290.19	429'899.20		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	17'671.19	228'215.75		
		<b>309'961.38</b>	<b>658'114.95</b>	4.54 %	112.32 %
droits provenant du câble étranger		21'106.78	11'168.23	0.08 %	-47.09 %
		<b>7'323'066.00</b>	<b>3'719'495.25</b>		-49.21 %
<b>Droits de gestion collective volontaire</b>					
	droits d'émission SRG SSR	4'992'435.96	4'310'567.41		
	radios et TV locales/privées	40'716.69	26'781.03		
	divers (sociétés sœurs)	12'859.25	39'026.65		
		<b>5'046'011.90</b>	<b>4'376'375.09</b>	30.17 %	-13.27 %
droits de reproduction		28'889.94	3'554.62		
video on demand / Internet		355'219.04	276'280.75		
		<b>384'108.98</b>	<b>279'835.37</b>	1.93 %	-27.15 %
		<b>5'430'120.88</b>	<b>4'656'210.46</b>		-14.25 %
<b>Droits de gestion individuelle</b>					
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	2'798'710.83	1'368'773.39		
	théâtre amateur	132'599.51	40'322.32		
		<b>2'931'310.34</b>	<b>1'409'095.71</b>	9.71 %	-51.93 %
gestion contrats individuels et divers		2'701.07	10'069.95	0.07 %	272.81 %
		<b>2'934'011.41</b>	<b>1'419'165.66</b>		-51.63 %
<b>Droits provenant de l'étranger</b>		<b>621'746.31</b>	<b>597'455.97</b>	4.12 %	-3.91 %
<b>TOTAUX</b>		<b>19'808'871.81</b>	<b>14'504'820.16</b>	100 %	-26.78 %

## Commentaires

La répartition globale des droits est en diminution (-26.78% par rapport à l'an précédent), en raison de la crise sanitaire, l'introduction d'un système d'acompte pour les droits d'émission RTS/RSI et l'absence de certains phénomènes positifs particuliers à 2020.

Il a été démontré que la SSA répartit très rapidement les droits encaissés. La SSA a versé des redevances à 1'334 autrices et auteurs membres ou à leurs ayants droit pour un montant total de CHF 4'215'849.91 (-13.16%). Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires est en léger recul. Elle a versé des droits à 26 sociétés étrangères établies dans 16 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne et Portugal). De plus, elle a réparti des droits à trois sociétés sœurs suisses.





**La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs.**

Tous les règlements de répartition sont publiés sur le site [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch). Les principaux délais de répartition sont les suivants, à condition que les déclarations d'œuvres aient été reçues à temps :

- Droits d'émission SSR : 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire ou d'un acompte;
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger : à la fin du mois, à condition que l'encaissement soit intervenu avant le 20 du même mois;
- Droits de gestion collective obligatoire : au cours du second semestre de l'année suivante.

#### **4.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE**

##### **Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques**

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). La répartition ordinaire relative aux exploitations 2020 a été effectuée en septembre 2021, pour un total de CHF 3'873'266.77 (ce montant englobe le solde des droits 2014 non répartis). La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2018, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2014. Le règlement de répartition n'a pas été modifié.

#### **4.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION**

##### **Œuvres audiovisuelles**

En vertu de la convention de collaboration avec Suisseimage, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les autrices et auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2020, effectuée en décembre 2021, CHF 2'912'386.61 ont été versés. La procédure concernant le Tarif commun 12 (redevance pour la mise à disposition de set-top-boxes avec mémoire et de vPVR) a duré plusieurs années, de sorte que les encaissements ont dû être bloqués. Après l'intervention d'un accord, ils ont pu être répartis de manière différée, avec pour conséquence une forte variation des sommes annuelles disponibles à la répartition dans le domaine de la copie privée.

30 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition.

#### **4.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE**

##### **Droits d'émission**

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les deux à trois mois après le passage à l'antenne. Suite à l'introduction d'un nouveau barème, le premier versement a été réduit à 60% du tarif provisoire pour la RTS et la RSI. Lorsque l'analyse de l'année complète est suffisamment avancée, la SSA détermine le tarif définitif et verse le solde disponible. A l'heure où nous rédigeons ce rapport, le versement des 40% subsistants pour les diffusions 2021 à la RTS/RSI est assuré.

Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés interviennent généralement dans l'année qui suit les diffusions. La variation résulte de décalages (irrégularités dans la réception des données nécessaires à la répartition).

#### **4.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE**

##### **Droits de représentation**

Conséquence logique des perceptions, les droits répartis ont chuté (-51.93%). En raison de la raréfaction de l'accueil des productions étrangères, la proportion des droits versés aux membres de la SSA atteint le record de 63% en moyenne (+10 points) et 64% dans le théâtre professionnel. Les œuvres créées par des membres de la SSA dominent ainsi les classements : huit des dix œuvres générant les sommes les plus importantes ont été créées par des autrices ou auteurs affiliés à la SSA.

#### **4.5 DROITS EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

652 membres de la SSA (95 de plus qu'en 2020) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et de Belgique, représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Au total, les droits répartis provenaient de 22 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Suède et Tchéquie.



# 5 Relations extérieures

## 5.1 SOCIÉTÉS SŒURS SUISSES

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun : Tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives et affaires internationales.

Sont les fruits de cette collaboration :

- l'action politique sous la dénomination « Swisscopyright » ;
- le site [www.swisscopyright.ch](http://www.swisscopyright.ch) est régulièrement actualisé ;
- le programme de sensibilisation des adolescents « Respect copyright » et la collaboration avec l'association « La Lanterne Magique ».

De plus, plusieurs groupes de travail spécifiques ont œuvré dans différents domaines, notamment les évolutions technologiques et juridiques. L'étroite collaboration entre la SSA et Suissimage s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières. La collaboration s'étend également aux fonds culturels et sur le plan international.

## 5.2 AUTRES ORGANISATIONS SUISSES

La SSA est membre ou soutient de nombreuses organisations suisses : la publication juridique *SIC!*, le Forum Suisse pour le Droit de la Communication, *Cinébulletin*, *Culture EnJeu*, Cinésuisse, Médias Pour Tous, FemaleAct, SAFE (Association suisse de lutte contre la piraterie), ALAI Suisse, Suisseculture Sociale, l'Association contre la disparition des radios et TV. Elle est représentée par son Président au Conseil de Fondation de FOCAL et au comité de la Coalition Suisse pour la Diversité Culturelle. Suisseculture, dont la SSA fait partie, a poursuivi son engagement en faveur des artistes, en intervenant résolument avec la « Taskforce Culture » auprès des autorités et du monde politique pour lutter contre les effets désastreux de la pandémie sur le secteur de la culture, tant sur le plan romand que national. La SSA a continué à suivre les travaux de l'association ISAN Berne, rebaptisée ISAN Switzerland, ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro international standardisé et reconnu. Jürg Ruchti a continué à présider cette institution.

La SSA compte parmi les fondatrices du « service d'expertise pour les litiges concernant les scénarios », entré dans sa deuxième année d'existence. Elle collabore étroitement avec la fédération romande des arts de la scène (FRAS). La SSA a perpétué et renforcé ses relations avec plusieurs associations professionnelles dans les domaines audiovisuel, scénique et littéraire, tout au long de cette année singulière.

## 5.3 AFFAIRES PUBLIQUES

Sous l'égide de Swisscopyright, les cinq sociétés de gestion suisses s'engagent auprès du législateur et des autorités concernant le droit d'auteur et les droits voisins, ainsi que d'autres développements qui influencent les conditions-cadres de leur secteur d'activité. La SSA s'est jointe à de nombreuses reprises au monde associatif dans le cadre de la lutte contre les effets de la crise sanitaire. Elle salue les efforts incessants de Suisseculture ainsi que de l'ensemble des associations qui se sont engagées pour défendre la cause des artistes et de leurs partenaires économiques dans cette période de turbulences. Enfin, elle a soutenu les efforts des milieux audiovisuels dans la révision de la Loi sur le cinéma, prévoyant notamment l'introduction d'une obligation de réinvestissement pour les plateformes en ligne. Cet objet politique continuera de bénéficier d'une attention particulière de sa part, à tous points de vue.

## 5.4 RELATIONS INTERNATIONALES

### CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs)

La CISAC regroupe plus de 200 sociétés de droits d'auteur dans 120 pays sur tous les continents, représentant tous les répertoires (musique, dramatique, audiovisuel, littéraire, ainsi que les arts graphiques et plastiques). La SSA participe généralement aux réunions et conférences suivantes :

- Le Comité européen de la CISAC, qui traite principalement des évolutions juridiques en Europe ;
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CTDLV), qui se consacre au perfectionnement des outils techniques indispensables à l'efficacité des sociétés ;
- Le Comité technique « Médias » dédié aux débats techniques liés à la gestion des droits dans ce domaine ;
- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel ;
- L'assemblée générale de la CISAC et le congrès « Writers & Directors Worldwide ».



«Writers & Directors Worldwide», le Conseil international des créatrices et créateurs dramatiques, littéraires et audiovisuels de la CISAC, mène le combat pour améliorer la condition des autrices et auteurs sur le plan mondial.

Deux études de cas se sont intéressées à l'Espagne et à l'Italie, où les scénaristes, réalisatrices et réalisateurs bénéficient depuis plus de deux décennies d'un droit à rémunération généralisé. Elles démontrent les effets positifs d'un tel régime légal : rémunération équitable et meilleure stabilité financière pour les créatrices et les créateurs, professionnalisation des talents, développement de l'industrie audiovisuelle nationale et succès à l'exportation des œuvres.

Le Directeur de la SSA accomplit un mandat de suppléant au Comité des systèmes de l'information (ISC) et fait partie du nouveau Conseil consultatif restreint de sept sociétés du Comité régional européen de la CISAC. Il poursuit également ses activités au Comité exécutif de la CTDLV.

Toutes les réunions ont été tenues en ligne.

## 5.5 AFFAIRES EUROPÉENNES

La SAA (Société des Auteurs Audiovisuels), qui regroupe 33 sociétés de gestion collective (dont la SSA) représentant plus de 160'000 scénaristes, réalisatrices et réalisateurs européens de 25 pays, a pour but de faire valoir les intérêts de ces autrices et auteurs auprès des instances de l'Union européenne.

Deux groupes de travail de la SAA ont continué en 2021 leurs analyses comparatives sur les avancées de la transposition dans les différents Etats membres de l'UE de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique (notamment de l'article sur l'obligation d'accorder aux autrices et auteurs audiovisuels une rémunération appropriée et proportionnelle lors de la mise à disposition de leurs œuvres sur Internet) et de la directive réglant la question des droits d'auteur pour les transmissions et retransmissions en ligne des programmes de télévision. Un troisième groupe de travail a échangé sur les mesures que les sociétés de gestion mettent en œuvre pour contribuer à assurer la diversité culturelle et l'égalité des genres dans leur pratique et plus généralement dans le secteur audiovisuel en Europe.

La SAA a rendu les résultats de l'enquête menée auprès de ses membres sur les pratiques des sociétés de gestion en matière de licences pour les services de VOD. Les sociétés de gestion accordent en moyenne davantage de licences à des services de VOD locaux qu'à des services internationaux. La majorité des sociétés de gestion intervient sur la base du droit exclusif de mise à disposition et non d'une gestion collective obligatoire.

La SAA a coorganisé en octobre avec la CISAC et «Writers & Directors Worldwide» un événement online international qui a réuni de nombreux auteurs, autrices et sociétés de gestion autour de la question de l'état des rémunérations qui reviennent concrètement aux autrices et auteurs sur l'exploitation de leurs œuvres. Face au constat de l'explosion de la demande du public pour la VOD, force est de constater que les autrices et auteurs ne bénéficient pas du même retour sur investissement que les autres entités de la chaîne de production et d'exploitation ; pourtant elles/ils investissent également, aux côtés des sociétés de production et des plateformes, dans un projet audiovisuel car leur rémunération est loin de compenser en règle générale le temps réellement consacré à la gestation et à la création de l'œuvre. Le mot d'ordre IF YOU MAKE MONEY, WE MAKE MONEY a été lancé comme une bouteille à la mer par les participants/es à leurs pairs de tous les pays afin de continuer à les mobiliser pour faire bouger les fronts en faveur d'un droit à rémunération dans les nombreuses lois nationales où il n'existe pas encore.

Deux nouvelles enquêtes ont été lancées par la SAA auprès de ses membres : l'une visant à mieux comprendre ce que couvre la représentation publique des œuvres audiovisuelles dans chaque pays et l'autre sur les utilisations scolaires.



# 6 Membres

## 6.1 ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2021, l'effectif des membres de la société est de 3'608 sociétaires et ayants droit. La SSA a enregistré 165 nouvelles adhésions (79 femmes, 85 hommes et 1 non binaire) ainsi que 15 démissions et révocations de mandats de gestion.

La SSA déplore les décès de Jean-René Baumgartner, Catherine Charbon, Sylvie Dubal Grodwohl, Hans Peter Gansner, Bernard Gasser, Ismaël Ivo, Robert Junod, Nikita Mandryka, Jérôme Ogier, James Parramore et Julien-François Zbinden.

## 6.2 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

Les membres ont déclaré 1'868 œuvres au répertoire de la SSA, soit 103 œuvres de plus que l'an précédent (+5.84%). Ainsi, la pandémie ne semble pas avoir entamé la créativité de nos membres.

## 6.3 SERVICES AUX MEMBRES

En plus de la gestion des droits, la SSA propose à ses membres de nombreuses prestations, dont :

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- Fonds de Secours (prévoyance retraite) et de Solidarité
- publication du *Journal de la SSA* (trois fois par an)
- *Infolettre*, la newsletter trimestrielle (français/allemand), ainsi que la page Facebook (multilingue)
- carte de membre donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- usage de la salle polyvalente Michel Soutter, de la salle de conférence Bernard Falciola, ainsi que de l'espace collectif Anne Cuneo
- contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisual Number) pour leurs œuvres audiovisuelles suisses
- service de dépôt de manuscrits (pour le répertoire selon les statuts)
- avances sur droits
- gestion des contrats d'édition pour les traductions d'œuvres scéniques



# 7 Les fonds

## 7.1 FONDS DE SOLIDARITÉ

**Ce fonds vient en aide aux membres qui se trouvent dans des difficultés financières par des prêts ou des dons.**

Dans le cadre d'une action spéciale, la SSA a pu compter sur le Fonds Georges-Junod de la Fondation de Genève afin de fournir une aide spécifique à des sociétaires en difficulté ayant atteint l'âge de la retraite: 18 demandes ont été soumises et toutes ont été acceptées, pour un total de CHF 62'000.– dont CHF 50'000.– pris en charge par le Fonds Georges-Junod.

En dehors de cette action, CHF 32'000.– ont été versés à 9 membres, principalement sous forme de dons. Pour l'essentiel, il s'agissait d'autrices et auteurs qui étaient tombés entre les mailles du filet mis en place par les autorités pour soutenir la culture en période de pandémie.

Au 31 décembre, 7 membres doivent encore rembourser des prêts antérieurs pour un montant total de CHF 32'713.22.

## 7.2 FONDATION DE PRÉVOYANCE « FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) »

**La Fondation a pour but de réaliser une prévoyance retraite et décès pour les autrices et auteurs sociétaires.** L'Assemblée générale de la SSA d'août 2021 a fixé à 4 % la part attribuée au Fonds de Secours sur la retenue générale de 10 % en faveur des fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de CHF 736'565.62 (soit CHF 801'565.62 moins la participation aux frais de la SSA de CHF 65'000.–) a été dévolue à la Fondation. Un taux de 15 % a été décidé pour calculer les primes uniques au titre de prestations de vieillesse. En 2021, 425 autrices et auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique, c'est-à-dire avoir plus de 25 ans, au moins une année de sociétariat et avoir perçu au moins CHF 1'000.– de droits d'auteur durant 2020. Dans le cadre des mesures transitoires, 11 rentes ont été payées. Au 31 décembre 2021, la Fondation gérait 1'014 comptes nominatifs. L'intérêt de rémunération des capitaux s'est élevé à 0.25 % en 2021. La participation aux excédents d'assurance attribuée en début d'année au bénéfice de la prévoyance des assurés/ées correspond à 0.48 % des avoirs vieillesse. Ces derniers ont donc été rémunérés au total à 0.73 %. Le Conseil de Fondation s'est réuni une fois, au mois d'avril 2021. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques et adapté les articles 3 et 4 des statuts. Le Conseil d'Administration de la SSA a renouvelé les mandats d'Emmanuelle de Riedmatten et de Patrick Willy, secrétaire.

Au 31 décembre 2021, le Conseil de Fondation se composait de M<sup>e</sup> Philippe Zoelly – Président, M. Vincent Kücholl – Vice-Président, M. Patrick Willy – Secrétaire, Mmes Pilar Anguita-MacKay, Stefania Pinnelli, Emmanuelle de Riedmatten et M. Jean-Marie Chataignier – Membres.

## 7.3 FONDS CULTUREL

**Dès le début de la pandémie, la SSA a décidé de maintenir toutes les subventions attribuées par son Fonds Culturel. Tout au long de l'année, il a tenté d'adapter ses pratiques et décisions à son évolution.**

**385 autrices et auteurs ont participé à ses concours et actions, dont 105 ont reçu un soutien. De plus, 8 prix ont été accordés dans les principaux festivals de films en Suisse. Le montant total des dépenses du Fonds Culturel, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de CHF 974'899.10.**

### SOUTIEN À L'AUDIOVISUEL

**Bourses SSA pour l'adaptation audiovisuelle d'une œuvre littéraire**

Cette action créée en 2020 a permis de soutenir 8 projets d'adaptation audiovisuelle d'une œuvre littéraire avec un montant total de CHF 96'000.–.

**Bourses SSA pour l'écriture de scénarios de premiers longs métrages de fiction**

30 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué trois bourses de CHF 15'000.– chacune.

**Bourses SSA pour le développement de longs métrages documentaires**

29 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué trois bourses de CHF 20'000.– chacune.

**Prix SSA / Suissimage dans les festivals de cinéma**

Les Fonds culturels de la SSA et de Suissimage ont financé, à parts égales, des prix dans les festivals suivants :

**Journées de Soleure**

Prix Opera Prima pour le meilleur premier long métrage : CHF 20'000.–

Prix de la relève pour le meilleur court métrage dans la section Up Coming Talents : CHF 15'000.–

Prix du Public pour les trois meilleurs films d'animation suisses : CHF 10'000.–

Up Coming LAB: deux bourses d'encouragement de CHF 5'000.– chacune





#### **Festival Visions du Réel – Nyon**

Prix spécial du jury pour le film suisse le plus innovant, toutes sections confondues: CHF 10'000.–

#### **Festival international du court métrage – Winterthur**

Prix du meilleur court métrage suisse: CHF 10'000.–

#### **Festival du film d'animation Fantoche – Baden**

Prix « Best Swiss »: CHF 10'000.–

#### **Fonds de production télévisuelle Sàrl**

Il a été créé par Swissperform, Suissimage et la SSA pour soutenir la production d'œuvres de fiction et documentaires destinées exclusivement à la télévision.

Participation de la SSA en 2021: CHF 80'000.–

### **SOUTIEN À L'AUDIOVISUEL ET À LA SCÈNE**

#### **De la Scène à l'Écran (DSAL)**

Cette action, créée en 2019 en partenariat avec la RTS, l'AROPA, Suissimage, propose d'encourager et soutenir la production et la diffusion d'œuvres audiovisuelles qui intègrent la captation de spectacles vivants représentés sur les scènes en Suisse dans les répertoires suivants: théâtre, danse, dramatico-musical, marionnettes, mime, magie, cirque. La contribution de la SSA, qui assure par ailleurs la présidence de l'association, s'élève à CHF 90'000.– pour l'édition 2021. Comme lors de l'édition précédente, 5 spectacles ont été choisis par l'Unité Culture de la RTS.

### **SOUTIEN À LA SCÈNE**

#### **Sélection suisse en Avignon**

Ce programme d'encouragement à la diffusion internationale en faveur de compagnies, d'autrices et auteurs de théâtre et de danse suisses, a obtenu en 2021 une contribution financière de la SSA de CHF 10'000.–.

#### **Soutiens SSA à la commande d'écriture dramatique**

Prise en charge jusqu'à un tiers de la rémunération de commande de l'autrice ou de l'auteur par des compagnies ou des théâtres producteurs. En 2021, 9 projets d'écriture ont été soutenus avec un montant total de CHF 32'664.–.

#### **Aides SSA à l'édition d'œuvres théâtrales**

Soutien à l'édition d'œuvres théâtrales d'autrices ou d'auteurs sociétaires avec un montant allant jusqu'à CHF 2'000.– par publication. En 2021, 2 éditrices et éditeurs ont obtenu un soutien pour un montant total de CHF 2'000.–.

#### **Bourses SSA pour la traduction de pièces de théâtre**

En 2021, six soutiens ont été accordés pour un montant total de CHF 4'500.–.

#### **Prix SSA 2021 de l'humour**

Le Fonds Culturel de la SSA a attribué un prix d'une valeur de CHF 10'000.– pour récompenser le meilleur humoriste confirmé et deux prix de CHF 5'000.– pour les deux meilleurs humoristes émergents.

#### **Soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour**

En 2021, 13 projets ont été proposés au concours. Le jury a attribué trois bourses de CHF 6'000.– chacune.

#### **Bourses SSA pour la composition musicale dramatico-lyrique et la musique de scène**

En 2021, le jury a attribué 21 bourses allant de CHF 1'000.– à CHF 5'000.– pour soutenir la création originale de musique destinée à la scène. Le montant global des attributions s'est élevé à CHF 62'000.–.

#### **Bourses SSA pour la création chorégraphique**

Le jury a examiné les 31 projets soumis au concours et a attribué les six bourses en lice pour un montant total de CHF 60'000.–.

#### **Bourses SSA – FARS pour les autrices et auteurs des Arts de la Rue**

Le jury a examiné les 14 projets soumis au concours et a attribué trois bourses pour un montant total de CHF 12'000.–. Action en partenariat avec la Fédération des Arts de la Rue Suisses (FARS).

#### **Bourses SSA – t. pour les autrices et auteurs des arts du spectacle**

Le jury a examiné les 20 projets soumis au concours et a attribué quatre bourses d'un montant total de CHF 12'000.–. En partenariat avec l'association t..

#### **Bourses SSA – ProCirque pour les autrices et auteurs des arts du cirque**

Le jury a examiné les 16 projets soumis au concours et a attribué trois bourses d'un montant total de CHF 12'000.–. En partenariat avec ProCirque, l'association suisse des professionnelles et professionnels des arts du cirque.







Retrouvez tous les noms des lauréates et lauréats, les projets soutenus et les montants attribués sous [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch), rubrique « Aide à la création ».

### Résidence « Écriture en campagne » pour les arts du cirque et de la rue

En 2021, le Fonds Culturel de la SSA a mis au concours une bourse destinée à une compagnie suisse pour le soutien au développement d'une nouvelle œuvre dans le domaine du cirque innovant ou des arts de la rue. La bourse est de CHF 2'200.– pour la compagnie sélectionnée et de CHF 1'200.– pour l'experte ou l'expert qui accompagne la compagnie durant la résidence à Marchin (Belgique). En collaboration avec la SACD, La Chaufferie-Acte1 et Latitude 50 (Belgique).

### Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération Suisse des Sociétés de Théâtre Amateur) a reçu comme chaque année un soutien de CHF 5'000.–. De plus, les troupes de théâtre amateur membres de la FSSTA obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En 2021, CHF 1'000.– au total ont été versés à une troupe.

### Bourses SSA pour une résidence d'écriture dramatique

Le Fonds Culturel accorde des bourses à des autrices et auteurs lors d'une résidence d'écriture dramatique. Le montant s'élève à CHF 500.– par semaine de résidence. 5 autrices et auteurs ont été soutenus pour un montant total de CHF 6'000.–.

## AUTRES SOUTIENS ET CONTRIBUTIONS

### Cotisations 2021

Le Fonds Culturel a pris en charge les cotisations annuelles pour les organisations suivantes: Suisseculture, Memoria, Fondation du Festival del film Locarno, ProShort, Les Amis de la Cinémathèque suisse, Fonction: Cinéma, Cinésuisse, SWAN, Coalition pour la diversité culturelle, ProCirque, Société Suisse du Théâtre, Littérature Suisse, Centre de Création Helvétique des Arts de la Rue et l'association t..

Montant total: CHF 12'700.–.

Une contribution de solidarité de CHF 7'000.– à la revue professionnelle *Cinébulletin* a également été accordée.

### Frais de jury

Pour toutes les actions du Fonds Culturel de l'année 2021, CHF 39'148.20 ont été nécessaires pour couvrir les frais des jurys (honoraires ou salaires, charges sociales, frais de déplacement et de séjour).

### Actions extérieures

Par ailleurs, les Commissions Scène et Audiovisuelle ont répondu favorablement à 15 demandes extérieures pour un montant total, en 2021, de CHF 85'586.–.



# 8 Organisation

## 8.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue le 28 août au Théâtre de Beausobre à Morges. Dans son rapport, le Président Denis Rabaglia a évoqué la situation des autrices et des auteurs durant la pandémie, mais aussi la gestion des droits d'émission et de la collaboration avec la RTS et la RSI à ce propos. De son côté, le Directeur Jürg Ruchti a fourni les résultats 2020 qui sont meilleurs que ce que l'on aurait pu attendre. La diminution de recettes dans le domaine du spectacle vivant est toutefois importante. Il a informé que la SSA a franchi une étape dans son développement en prenant en charge la négociation et la gestion du nouveau Tarif commun 14 (VOD), dont la mise en œuvre se fera en 2022/23.

Les mandats de Zoltán Horváth (audiovisuel), Denis Rabaglia (audiovisuel) et Philippe Zoelly (avocat) ont été renouvelés pour une période de 3 ans. Denis Rabaglia a également été réélu pour une période de 3 ans à la présidence du Conseil. Trois nouvelles administratrices ont été élues pour succéder à Fulvio Bernasconi, Gérard Mermet et Yves Robert qui ne sollicitaient pas de nouveau mandat: Orane Burri (audiovisuel), Alessandra Gavin-Mueller (audiovisuel) et Marjolaine Minot (scène). Dès le 1.9.2021, le Conseil compte désormais une majorité de femmes en son sein.

Une table ronde à l'issue de l'assemblée a été l'occasion d'échanger sur les relations entre le monde politique et culturel. L'un des constats importants est que les associations professionnelles ne sont pas encore suffisamment impliquées dans les processus de prise de décision des autorités.

## 8.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil s'est réuni cinq fois, dont deux fois par visio-conférence. Il a accompagné étroitement la Direction dans toutes ses décisions visant à assurer une marche des affaires optimales dans des conditions changeantes. En liaison avec la Commission Audiovisuelle, il a travaillé sur les enjeux du nouveau barème des droits d'émission SSR et suivi les premiers pas du nouveau Tarif commun pour les exploitations VOD. Il a lancé une initiative de solidarité en faveur des autrices et auteurs de plus de 65 ans dans la nécessité et poursuivi sa collaboration à la troisième saison de l'action culturelle « De la Scène à l'Ecran ».

### Au 31 décembre 2021:

Denis RABAGLIA – Président	● P	●	●
Arthur BESSON	●		
Christophe BUGNON	● P	●	
Orane BURRI	●		
Alessandra GAVIN-MÜLLER	●		
Stéphane GOËL	●		
Marie-Eve HILDBRAND	●	●	
Zoltan HORVATH – Vice-Président	●		●
Antoine JACCOUD		●	●
Marjolaine MINOT		●	
Stéphane MITCHELL	●	●	P
Marielle PINSARD		●	
Manon PULVER		●	●
Nicole SEILER		●	
M <sup>e</sup> Philippe ZOELLY			●

### Commissions :

- Audiovisuelle
- Scène
- P Président(e)
- Communication
- Bureau

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises et les Commissions du Conseil (Audiovisuelle, Scène, Communication) ont tenu 9 séances. Quant au Bureau, il s'est réuni 4 fois.



## 8.3 RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 8.3.1. Commission Audiovisuelle

Pour la Commission, l'année 2021 a été celle du suivi des conséquences du nouveau barème des droits de diffusion SSR adopté en début d'année. Celui-ci répondait aux changements de programmation importants constatés à la RTS et à la RSI en 2019 et 2020. Ce sujet a été au centre des 4 séances qu'elle a tenues. Par ailleurs, la Commission a commencé à examiner les enjeux de l'entrée du nouveau droit à rémunération inaliénable pour l'exploitation sur les plateformes VOD (introduit par la nouvelle Loi sur le droit d'auteur au 1<sup>er</sup> avril 2020).

Au niveau des actions culturelles, la Commission a suivi l'évolution de sa nouvelle action automatique de Bourses pour l'adaptation audiovisuelle d'une œuvre littéraire et procédé à deux modifications de leur règlement.

### 8.3.2. Commission Scène

La Commission Scène s'est réunie à quatre reprises en 2021. Elle a accompli un travail de suivi et d'adaptation aux conditions très « variantes » de cette année de crise. La Commission a procédé à des réajustements budgétaires permettant de mieux répondre aux demandes de nos sociétaires. Elle a assoupli certains critères à respecter en cette période trouble.

La Commission s'est penchée sur les statistiques réalisées par les Affaires Culturelles quant à la répartition par genre de nos soutiens. Il en ressort que, dans l'ensemble, même s'il n'y a pas de discriminations flagrantes et que l'égalité est respectée, la représentation féminine pourrait être plus importante dans certains répertoires. Le Président et les Affaires Culturelles réfléchissent à des actions ciblées favorisantes dans ces répertoires.

La Commission a reçu le comité de la Sélection Suisse en Avignon afin d'avoir une discussion ouverte sur cette action. Elle a décidé de continuer son soutien à SCH, ainsi qu'un renforcement de la présence de la SSA pour ses sociétaires lors du Festival.

Notre nouvelle action LED (Laboratoire d'Écriture Dramatique) a été affinée avec les théâtres partenaires. Elle est dans les starting-blocks pour une première édition en 2022.

La Commission va garder l'an prochain également une approche pragmatique et souple de la situation, qui sera encore fortement impactée par la pandémie.

### 8.3.3. Commission Communication

La Commission s'est réunie deux fois l'an dernier afin de faire les choix éditoriaux relatifs à notre *Journal* de la SSA. En raison de la pandémie, la diminution du rythme de parution du *Journal* a été maintenue : la SSA a privilégié ses canaux d'information plus flexibles tels que les réseaux sociaux et sa newsletter *Infolettre*.

## 8.4 DIRECTION

Jürg RUCHTI	Directeur
Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint

## 8.5 ORGANE DE RÉVISION

ALBER & ROLLE, Experts-comptables Associés S.A., Genève

## 8.6 PERSONNEL

**Au 31 décembre 2021, l'effectif total s'élève à 17.10 postes assurés par 21 personnes.** La diminution de l'effectif entre décembre 2020 et décembre 2021, soit -1 poste à plein temps, est liée à la suppression en 2021 du poste de réceptionniste et collaboratrice à l'administration générale et à la comptabilité.

### Mutation entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 1<sup>er</sup> avril 2022 :

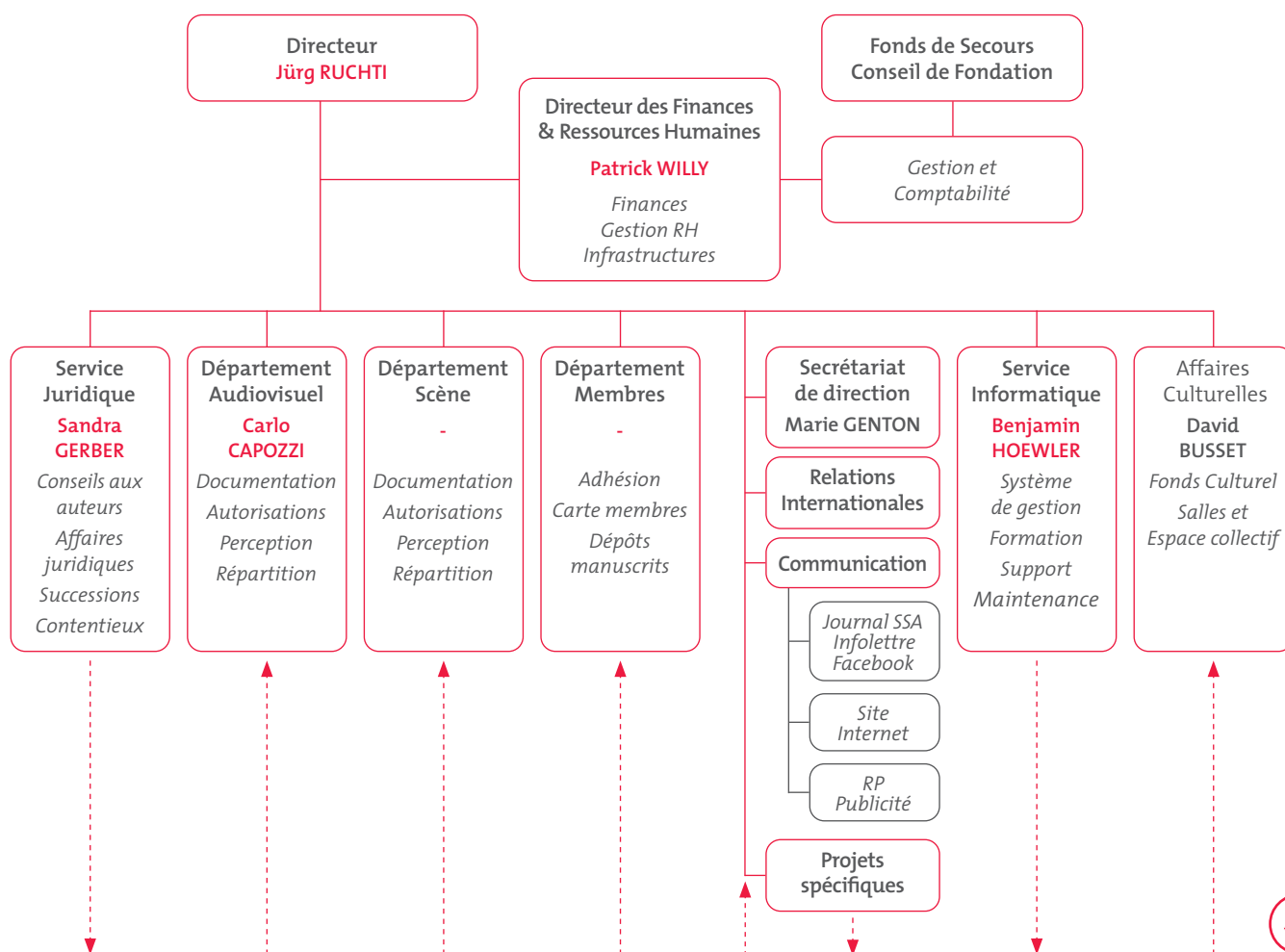
Tiziana Traverso, collaboratrice au département Scène, a cessé son activité à fin mars 2022. Cette fonction est assumée par Alica Bendjama dès le 1<sup>er</sup> mars 2022.

## 8.6 PERSONNEL (suite)

Ricardo ALMEIDA	Départements Finances, Ressources Humaines et Fonds de Secours	Laurette HEINE CICCIO	Département Audiovisuel
Patricia BEAUVERD	Département Scène	<b>Benjamin HOEWLER</b>	<b>Responsable du Service Informatique</b>
Alica BENDJAMA	Département Scène	Nathalie JAYET	Département Audiovisuel, communication, secrétariat du Conseil d'Administration
Marinella BERTELLI	Département Audiovisuel	Jan KAEMPF	Chef de projet - vidéo à la demande et projets spécifiques
Cécile BUCLIN	Département Scène	Simone LIENHARD	Département Audiovisuel
David BUSSET	Chargé des Affaires Culturelles, salles et espace collectif, dépôts de manuscrits	Bénédicte LUISIER	Service Juridique
<b>Carlo CAPOZZI</b>	<b>Responsable du Département Audiovisuel</b> , coordination documentation pour les membres, site Internet et publicité	Magali MEYLAN	Département Scène
Rosalba FERREIRO	Département Audiovisuel	Nalini MENAMKAT	Affaires Culturelles, salles et espace collectif, dépôts de manuscrits
Marie GENTON	Secrétaire de direction, administration générale, Départements Audiovisuel et Membres, Service Informatique	<b>Jürg RUCHTI</b>	<b>Directeur</b>
<b>Sandra GERBER</b>	<b>Responsable du Service Juridique</b>	Manuele SARACINO	Département Scène
		<b>Patrick WILLY</b>	<b>Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint, Fonds de Secours</b>

## 8.7 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION (situation dès le 1<sup>er</sup> mai 2020)

-----> Fonction de support



# 9 Rapport de l'organe de révision

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la SOCIETE SUISSE DES AUTEURS, SOCIETE COOPERATIVE, Lausanne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres, tableau des immobilisations et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 7 mars 2022

L'organe de révision

**ALBER & ROLLE**

Experts-comptables Associés S.A.

**Jean-Charles VITALI**

Expert-réviseur agréé

Réviseur responsable

**Frédéric CROCHET**

Expert-réviseur agréé

Annexes: Comptes annuels comprenant: Bilan au 31 décembre 2021 d'un total actif de CHF 18'807'633.14 / Compte de pertes et profits présentant un bénéfice de CHF 211.47 / Tableaux des immobilisations / Tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres / Annexe au bilan au 31 décembre 2021







# 10 Bilan & comptes

## 10.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF	2020	2021
	CHF	CHF
<b>Actif circulant</b>		
1 Liquidités et placements bancaires	13'980'184.22	15'498'485.73
2 Débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	2'217'499.61	3'079'353.76
3 Créances à court terme droits d'auteur	25'967.25	6'110.85
Autres créances à court terme	6.46	0.00
Impôt anticipé	1'862.70	4'444.40
4 Débiteurs assurances sociales	23'839.50	10'592.30
5 Comptes de régularisation actif	82'911.10	31'338.35
<b>Total actif circulant</b>	<b>16'332'270.84</b>	<b>18'630'325.39</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
6 Participations	0.00	0.00
7 Immobilisations corporelles	48'555.20	43'813.00
8 Immobilisations incorporelles	0.00	133'494.75
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>48'555.20</b>	<b>177'307.75</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16'380'826.04</b>	<b>18'807'633.14</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
<b>Engagements à court terme</b>		
9 Droits d'auteur à répartir	15'411'400.58	17'877'295.96
10 Droits d'auteur à payer	15'845.20	20'777.60
11 Fonds Culturel	607'691.61	588'062.72
12 Fonds de Solidarité	97'205.10	66'388.35
13 Autres dettes à court terme	41'990.49	36'565.62
Impôt à la source	0.00	1'434.38
14 Comptes de régularisation passif	73'370.09	83'574.07
<b>Total engagements à court terme</b>	<b>16'247'503.07</b>	<b>18'674'098.70</b>
<b>Engagements à long terme</b>		
15 Provisions	117'751.90	117'751.90
<b>Total engagements à long terme</b>	<b>117'751.90</b>	<b>117'751.90</b>
<b>Fonds propres</b>		
Résultat reporté	14'926.87	15'571.07
Résultat de l'exercice	644.20	211.47
<b>Total fonds propres</b>	<b>15'571.07</b>	<b>15'782.54</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16'380'826.04</b>	<b>18'807'633.14</b>



## 10.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2021

PRODUITS D'EXPLOITATION		2020	2021
		CHF	CHF
16	<b>Produit net de la perception des droits</b>		
	• de gestion collective obligatoire	675'691.28	697'970.63
	• de gestion collective obligatoire par délégation	232'008.37	373'014.43
	• de gestion collective volontaire	1'070'879.03	1'096'080.61
	• de gestion individuelle	678'026.22	326'509.09
	Total produit net de la perception des droits	2'656'604.90	2'493'574.76
17	<b>Autres produits d'exploitation</b>	67'610.00	251'645.65
	Utilisation de provisions	32'075.40	0.00
18	Utilisation Fonds Culturel et Fonds de Solidarité	200'263.05	206'574.60
	Total autres produits d'exploitation	299'948.45	458'220.25
	<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>2'956'553.35</b>	<b>2'951'795.01</b>
CHARGES ADMINISTRATIVES			
19	Charges de personnel	-2'128'908.75	-2'076'802.25
20	Conseil d'Administration	-204'000.05	-169'798.05
21	Autres charges administratives	-644'225.97	-692'280.37
	Amortissements des immobilisations corporelles	-20'576.55	-24'066.80
	Amortissements des immobilisations incorporelles	0.00	0.00
	<b>Total des charges administratives</b>	<b>-2'997'711.32</b>	<b>-2'962'947.47</b>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-41'157.97	-11'152.46
	Produits financiers	14'108.76	14'850.18
	Frais financiers	-3'933.90	-3'909.05
	<b>Résultat financier</b>	<b>10'174.86</b>	<b>10'941.13</b>
RÉSULTAT ORDINAIRE		-30'983.11	-211.33
22	Produits exceptionnels	31'715.86	660.90
	Charges exceptionnelles	-23.30	-173.00
	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>31'692.56</b>	<b>487.90</b>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS		709.45	276.57
	Impôts	-65.25	-65.10
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		644.20	211.47

## 10.3 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	2020	2021
	CHF	CHF
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	14'926.87	15'571.07
Bénéfice de l'exercice	644.20	211.47
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>15'571.07</b>	<b>15'782.54</b>



## 10.4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021

	MOBILIER ET AGENCEMENT DE BUREAU	MACHINES DE BUREAU	SALLE MULTI- FONCTIONS MICHEL SOUTTER	ORDINATEURS	LOGICIELS	DESIGN IDENTITÉ VISUELLE	DÉVELOP- PEMENT « DROIT À RÉMUNÉRA- TION VOD »	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE CONSIDÉRÉE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE PRÉCÉDENTE
immobilisations	corporelles	corporelles	corporelles	corporelles	incorporelles	incorporelles	incorporelles	2021	2020
<b>Valeurs comptables nettes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	32'345.05	10'330.60	641.45	5'238.10	0.00	0.00	0.00	48'555.20	67'809.10
<b>Coûts d'acquisition</b>									
Situation à la fin de l'exercice précédent	662'309.24	148'113.95	131'784.15	115'318.57	425'607.40	33'326.60	0.00	1'516'459.91	1'520'952.81
Entrées	0.00	0.00	0.00	19'324.60	0.00	0.00	133'494.75	152'819.35	1'322.65
Modifications de valeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	0.00	0.00	0.00	-31'281.15	0.00	0.00	0.00	-31'281.15	-5'815.55
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Situation à la fin de l'exercice</b>	<b>662'309.24</b>	<b>148'113.95</b>	<b>131'784.15</b>	<b>103'362.02</b>	<b>425'607.40</b>	<b>33'326.60</b>	<b>133'494.75</b>	<b>1'637'998.11</b>	<b>1'516'459.91</b>
<b>Amortissements cumulés</b>	sur 8 ans (12.5%/an)	sur 5 ans (20%/an)	*	sur 3 ans (33.33%/an)	**	sur 5 ans (20%/an)	***		
Situation à la fin de l'exercice précédent	-629'964.19	-137'783.35	-131'142.70	-110'080.47	-425'607.40	-33'326.60	0.00	-1'467'904.71	-1'453'143.71
Amortissements	-8'112.00	-4'061.95	-213.85	-11'679.00	0.00	0.00	0.00	-24'066.80	-20'576.55
Dépréciations d'actifs (amortiss. exceptionnels)	0.00	0.00	0.00	31'281.15	0.00	0.00	0.00	31'281.15	0.00
Sorties	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5'815.55
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Situation à la fin de l'exercice</b>	<b>-638'076.19</b>	<b>-141'845.30</b>	<b>-131'356.55</b>	<b>-90'478.32</b>	<b>-425'607.40</b>	<b>-33'326.60</b>	<b>0.00</b>	<b>-1'460'690.36</b>	<b>-1'467'904.71</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31 décembre</b>	<b>24'233.05</b>	<b>6'268.65</b>	<b>427.60</b>	<b>12'883.70</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>133'494.75</b>	<b>177'307.75</b>	<b>48'555.20</b>

### Règles

Les immobilisations supérieures à CHF 250.– sont comptabilisées en tant qu'actif:

- lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- lorsque le coût d'acquisition de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations ne dépassant pas CHF 250.– sont directement portées au compte de résultat.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire aux taux correspondant à leur durée d'utilisation.

\* Les aménagements de la salle multifonctions sont amortis selon leur nature:

- Informatique software & hardware sur 3 ans (33.33 % linéaire)
- Machines audio & vidéo sur 3 ans (33.33 % linéaire)
- Mobilier et agencements sur 8 ans (12.5 % linéaire)

\*\* Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature:

- Les logiciels Internet et le site Internet sont amortis sur 5 ans (20 % linéaire)
- Les autres logiciels sont amortis sur 3 ans (33.33 % linéaire)

\*\*\* Les coûts de développement « Droit à rémunération VOD » seront amortis sur 5 ans (20 % linéaire) dès l'encaissement des premières commissions relatives à la gestion du Tarif commun 14.

Les sorties concernent des désinvestissements en cours d'année car les immobilisations en question étaient soit inutilisables, soit abîmées, soit elles ne font plus partie de l'inventaire physique. Les immobilisations sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Il n'existe aucune restriction de droit de disposer ni d'immobilisations données en nantissement de dettes au 31 décembre 2021.



## 10.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		2020	2021
		CHF	CHF
Résultat de l'exercice	+	644.20	211.47
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	20'576.55	24'066.80
Diminution / (augmentation) des débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	+/-	561'997.31	-861'854.15
Diminution / (augmentation) des créances à court terme droits d'auteur	+/-	-3'866.80	19'856.40
Diminution / (augmentation) des créances à court terme	+/-	0.00	6.46
Diminution / (augmentation) de l'impôt anticipé	+/-	297.20	-2'581.70
Diminution / (augmentation) de débiteurs assurances sociales	+/-	18'080.25	13'247.20
Diminution / (augmentation) des comptes de régularisation actif	+/-	4'206.90	51'572.75
Diminution / (augmentation) de participations	+/-	0.00	0.00
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à répartir	+/-	-1'373'006.72	2'465'895.38
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à payer	+/-	7'348.98	4'932.40
Augmentation / (diminution) du Fonds Culturel	+/-	-107'426.69	-19'628.89
Augmentation / (diminution) du Fonds de Solidarité	+/-	18'973.90	-30'816.75
Augmentation / (diminution) des autres dettes à court terme	+/-	3'845.65	-5'424.87
Augmentation / (diminution) de l'impôt à la source	+/-	0.00	1'434.38
Augmentation / (diminution) des créanciers assurances sociales	+/-	-1'684.00	0.00
Augmentation / (diminution) des comptes de régularisation passif	+/-	28'760.42	10'203.98
Augmentation / (diminution) des provisions	+/-	-32'075.40	0.00
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>-853'328.25</b>	<b>1'671'120.86</b>
Investissements en immobilisations corporelles		-1'322.65	-19'324.60
Investissements en immobilisations incorporelles		0.00	-133'494.75
<b>Variation des liquidités</b>		<b>-854'650.90</b>	<b>1'518'301.51</b>
Liquidités au début d'exercice		14'834'835.12	13'980'184.22
Liquidités en fin d'exercice		13'980'184.22	15'498'485.73
<b>Variation des liquidités</b>		<b>-854'650.90</b>	<b>1'518'301.51</b>
Contrôle		0.00	0.00

## 10.6 ANNEXE AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

### GÉNÉRAL

La Société Suisse des Auteurs, société coopérative, a son siège à Lausanne. Au 31 décembre 2021, l'effectif des employées et employés s'élève à 17,10 postes ou 21 personnes.

Les états financiers sont établis et présentés en conformité avec les dispositions du Code suisse des obligations. La présentation des comptes est conforme à la norme Swiss GAAP RPC.

Le principe d'évaluation des différents postes du bilan se base sur le coût d'acquisition et répond au principe de clarté et d'intelligibilité, d'intégralité, de fiabilité, d'importance relative, de prudence, de permanence de la présentation et des méthodes d'évaluation, d'interdiction de la compensation entre les actifs et les passifs et les charges et les produits.

Il n'existe pas de réserves latentes.

Il n'y a eu aucune erreur dans les états financiers de l'exercice précédent.

### TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de celle-ci, par exemple les membres du Conseil d'Administration et de la Direction.



Mis à part les montants détaillés au point 20 de la présente annexe, versés à certains membres du Conseil d'Administration, il n'y a eu aucune autre transaction substantielle avec des parties liées durant l'exercice. Les parties liées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Le Conseil d'Administration, à l'exception du conseiller juridique, est composé de membres de la société coopérative. Par conséquent, il est évident qu'ils reçoivent des jetons de présence pour la fonction d'administratrice et d'administrateur en plus des droits d'auteur issus de l'utilisation de leurs œuvres. Toutefois, les versements de droits d'auteur ne sont pas considérés comme prestations avec des parties liées, car ces transactions ne se déroulent pas en dehors des activités normales de la société.

#### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Tous les actifs sont indiqués à leur valeur comptable. Ces actifs ne dépassant pas la valeur réalisable, aucune valeur n'a dû être dépréciée.

#### NOTES

##### 1. Liquidités et placements bancaires

Les liquidités comprennent les soldes de la caisse, du compte postal et des comptes bancaires (comptes courants, comptes d'épargne et comptes à terme) ainsi que du compte bancaire de la caution pour garantie de loyer de CHF 27'000.–.

Ces liquidités et ces placements (comptes d'épargne et comptes à terme) sont évalués à la valeur nominale.

##### 2. Débiteurs utilisateurs de droits

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. L'importante augmentation de ce poste (CHF +861'854.15) concerne principalement les versements de droits d'auteur de gestion collective obligatoire des Tarifs communs 1, 2 et 12 que notre société sœur a versés au début 2022 alors qu'en 2020 ces droits avaient été versés en décembre. Le solde au 31 décembre est donc logiquement supérieur.

Aucune perte sur débiteur n'a été comptabilisée sur cet exercice.

##### 3. Créances à court terme droits d'auteur

Ce poste correspond aux paiements aux autrices et auteurs d'avances sur droits et aux bons de reprises à compenser sur futurs droits d'auteur à répartir.

##### 4. Débiteurs assurances sociales

Ce poste correspond aux soldes en notre faveur de nos comptes courants auprès des assurances sociales.

##### 5. Comptes de régularisation actif

	2020	2021
Frais divers payés d'avance; loyer, assurances, abonnements, frais informatiques, timbres et divers. Produits à recevoir: Intérêts sur comptes à terme et encaissements pour dépôts de manuscrits.	82'911.10	31'338.35

##### 6. Participations

La SSA détient les participations suivantes:

CHF 20'000.– représentant 1/3 du capital de Teleproduktions-Fonds GmbH, Berne. Cette participation a été amortie en 1999.

CHF 25'000.– représentant 1/3 du capital de l'association ISAN Switzerland. Cette participation a été amortie en 2015.

La société civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée de droit belge Société des Auteurs Audiovisuels / Society of Audiovisual Authors (SAA), Bruxelles, a été transformée en association internationale en 2021. Les 10 parts sociales (EUR 1'239.47) que la SSA détenait, et qui avaient été totalement amorties en 2001, ont été abandonnées et le montant investi dans le capital de la nouvelle association.

##### 7. Immobilisations corporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2021 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

##### 8. Immobilisations incorporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2021 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.



### 9. Droits d'auteur à répartir

Les droits d'auteur à répartir sont évalués à leur valeur nominale.

	2020	2021
Droits de gestion collective obligatoire : autorisation répertoire dramatique	8'056'863.80	8'289'118.25
Droits de gestion collective obligatoire par délégation : audiovisuel francophone, audiovisuel non francophone, œuvres préexistantes littéraires, droits provenant du câble étranger	3'359'249.55	4'607'761.44
Droits de gestion collective volontaire : droits d'émission SRG SSR, radios et télévisions locales/privées, droits de reproduction, vidéo on demand/Internet	3'539'296.43	4'448'541.10
Droits de gestion individuelle : droits de représentation scénique, gestion contrats individuels et divers	415'842.24	466'190.18
Droits provenant de l'étranger	39'805.20	75'456.72
<b>Sous-total au 31 décembre</b>	<b>15'411'057.22</b>	<b>17'887'067.69</b>
Droits en suspens par manque temporaire d'informations	343.36	-9'771.73
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>15'411'400.58</b>	<b>17'877'295.96</b>

### 10. Droits d'auteur à payer

Ce poste correspond aux droits d'auteur en attente de coordonnées de paiement pour versement, de régularisation de successions et aux comptes créanciers auteurs dont le solde est inférieur aux frais de virement bancaire. Tous les engagements sont évalués à la valeur nominale.

### 11. Fonds Culturel

	2020	2021
Fonds Culturel au 1 <sup>er</sup> janvier	715'118.30	607'691.61
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	1'001'091.23	1'152'704.81
Entrées actions culturelles	2'880.00	4'140.00
Utilisations actions culturelles	-916'134.87	-974'899.10
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et des loyers	-195'263.05	-201'574.60
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>607'691.61</b>	<b>588'062.72</b>

### 12. Fonds de Solidarité

	2020	2021
Fonds de Solidarité au 1 <sup>er</sup> janvier	78'231.20	97'205.10
Attributions et retenues provenant de droits d'auteur	59'149.54	24'420.83
Entrées remboursements de prêts	5'724.36	662.42
Utilisations, prêts et dons octroyés	-40'900.00	-50'900.00
Participation du Fonds de Solidarité aux frais administratifs de la SSA	-5'000.00	-5'000.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>97'205.10</b>	<b>66'388.35</b>

### 13. Autres dettes à court terme

Ce poste représente essentiellement le solde en faveur de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) ».

Détail du compte courant Fondation	2020	2021
Solde initial au 1 <sup>er</sup> janvier	38'144.84	41'990.49
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	925'990.49	801'565.62
Versement à la Fondation	-857'144.84	-741'990.49
Facturation à la Fondation des frais administratifs de la SSA	-65'000.00	-65'000.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>41'990.49</b>	<b>36'565.62</b>

Un acompte de CHF 700'000.- a été versé à la Fondation en novembre 2021. Les comptes 2021 de la SSA devant être bouclés pour déterminer le montant de l'attribution provenant des retenues sur les droits d'auteur ainsi que le montant dû par la SSA à la Fondation, le solde final dû par la SSA de CHF 36'565.62 a été versé à la Fondation le 1<sup>er</sup> février 2022.





#### 14. Comptes de régularisation passif

	2020	2021
Frais divers à payer; fichiers internationaux, frais de surveillance, frais informatiques, fournitures et frais de bureau, charges de personnel, déplacements et représentation, honoraires, affranchissements, frais bancaires, électricité, téléphone et Internet, cotisations, abonnements	73'370.09	83'574.07

#### 15. Provisions

Provision pour développements futurs	2020	2021
Situation initiale au 1 <sup>er</sup> janvier	149'827.30	117'751.90
Constitution avec effet sur le résultat	0.00	0.00
Utilisation	-32'075.40	0.00
Dissolution avec effet sur le résultat	0.00	0.00
Situation finale au 31 décembre	117'751.90	117'751.90

Cette provision pour développements futurs a été constituée en raison d'encaissements extraordinaires et en accord avec l'autorité fiscale, pour autant que sa dissolution intervienne au plus tard après 5 ans, soit au 31 décembre 2023.

#### 16. Produit net de la perception des droits

Le produit net de la perception des droits correspond aux commissions prélevées sur les droits d'auteur.

#### 17. Autres produits d'exploitation

	2020	2021
Facturation à la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » des frais administratifs de la SSA	65'000.00	65'000.00
Participation Fonds extérieur action de solidarité	0.00	50'000.00
Charges activées c/développement « Droit à rémunération VOD »	0.00	133'494.75
Autres produits	2'610.00	3'150.90
Total au 31 décembre	67'610.00	251'645.65

#### 18. Utilisation Fonds culturel et Fonds de solidarité

	2020	2021
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et loyers	195'263.05	201'574.60
Participation du Fonds de Solidarité aux frais administratifs de la SSA	5'000.00	5'000.00
Total au 31 décembre	200'263.05	206'574.60

#### 19. Charges de personnel

La SSA pratique l'égalité salariale homme/femme.

	2020	2021
Salaires	1'806'946.20	1'800'568.55
Indemnités d'assurances maladie, de chômage (RHT), allocations maternité – APG, reçues	-134'707.30	-170'117.90
Charges sociales AVS-AI-APG / AC / ALFA / LAA / perte de gain maladie	201'387.15	199'161.85
Charges de prévoyance professionnelle	240'923.20	241'524.40
Formation et autres charges du personnel	14'359.50	5'665.35
Total au 31 décembre	2'128'908.75	2'076'802.25
Rémunération brute totale de la Direction (2 personnes)	414'127.20	418'281.10
Rémunération la plus élevée; Directeur	256'190.00	258'499.00



La société est affiliée à AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur, dans le but d'appliquer la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations et d'une solution partiellement autonome avec investissements de capitaux groupés. Les risques techniques d'invalidité et décès sont réassurés dans le cadre d'une assurance collective auprès de la société AXA Vie SA. La Fondation collective supporte le risque de placement. Un manque de couverture résultant de mauvais résultats de placements ne peut être totalement exclu, ce qui nécessiterait des mesures d'assainissement et éventuellement une obligation de versements complémentaires des sociétés affiliées.

	2020	2021
Coût de la prévoyance professionnelle de la Direction	75'101.65	75'979.80
dont coût de la prévoyance professionnelle du Directeur	43'724.00	44'245.20
Coût de la prévoyance professionnelle des employées et employés	165'821.55	165'544.60

## 20. Conseil d'Administration

Les indemnités pour les membres du CA relèvent de deux tarifs : CHF 450.- net pour une séance inférieure à 4 heures et CHF 600.- net pour une séance supérieure à 4 heures. Les indemnités pour les diverses présidences s'élèvent à CHF 580.- net par jour, pour 8 heures de travail. Le Président reçoit une indemnité annuelle nette fixe.

	2020	2021
Indemnités nettes forfaitaires Présidents et frais de bureau	95'160.00	81'240.00
Indemnités nettes membres du CA et frais de bureau	69'876.95	52'605.40
<b>Sous-total</b>	<b>165'036.95</b>	<b>133'845.40</b>
Charges sociales sur indemnités CA	25'138.95	21'364.50
Frais de déplacements, représentation, réunions et formation	13'824.15	14'588.15
<b>Total</b>	<b>204'000.05</b>	<b>169'798.05</b>

Indemnités nettes individuelles versées :		
Rabaglia Denis, Président de la SSA, Président de la Commission Audiovisuelle	48'720.00	41'760.00
Horváth Zoltán, administrateur, Vice-Président	11'910.00	10'335.00
Berger Fabienne, administratrice jusqu'en décembre 2020	4'950.00	0.00
Bernasconi Fulvio, administrateur jusqu'en août 2021	4'680.00	3'875.00
Besson Arthur, administrateur	4'950.00	4'050.00
Bugnon Christophe, administrateur, Président de la Commission Scène	30'540.00	23'355.00
Burri Orane, administratrice dès septembre 2021	0.00	1'060.00
Gavin-Mueller Alessandra, administratrice dès septembre 2021	0.00	1'800.00
Goël Stéphane, administrateur	5'550.00	3'825.00
Hildbrand Marie-Eve, administratrice	6'930.00	4'305.00
Jaccoud Antoine, administrateur	6'000.00	2'250.00
Mermet Gérard, administrateur jusqu'en août 2021	3'600.00	900.00
Minot Marjolaine, administratrice dès septembre 2021	0.00	1'060.00
Mitchell Stéphane, administratrice, Présidente de la Commission de Communication	13'350.00	12'435.00
Pinsard Marielle, administratrice	4'650.00	3'150.00
Pulver Manon, administratrice	5'100.00	3'600.00
Robert Yves, administrateur jusqu'en août 2021	5'550.00	3'900.00
Seiler Nicole, administratrice dès janvier 2021	0.00	4'530.00
<b>Sous-total</b>	<b>156'480.00</b>	<b>126'190.00</b>
Frais de bureau facturés	8'556.95	7'655.40
<b>Total versé</b>	<b>165'036.95</b>	<b>133'845.40</b>

## Autres montants versés aux membres du Conseil d'Administration

	2020	2021
<b>Honoraires versés pour conseils juridiques</b>		
Philippe Zoelly, administrateur - Conseiller juridique	40'000.00	40'000.00
M <sup>e</sup> Zoelly n'est pas au bénéfice d'indemnités de présence aux séances du CA mais d'un mandat de conseiller juridique. Le montant est compris dans les « Autres charges administratives ».		
<b>Montants versés pour activités en lien avec des actions culturelles</b>		
Ces montants sont pris en charge par le Fonds Culturel de la SSA		
Minot Marjolaine, membre du jury « Bourses SSA – t. pour les autrices ou auteurs des arts du spectacle »	0.00	926.05



## 21. Autres charges administratives

	2020	2021
Frais de l'Assemblée générale et du rapport annuel	24'783.05	28'982.90
Frais de locaux	251'491.72	248'252.01
Maintenance infrastructure	18'954.70	35'024.05
Maintenance soft sur mesure	11'506.40	11'008.30
Frais d'informatique	28'102.05	30'661.50
Frais de surveillance par la Confédération (IPI)	2'025.00	1'935.00
Honoraires organe de révision	14'000.00	13'850.00
Conseils de la fiduciaire	1'500.00	0.00
Conseils juridiques	40'000.00	40'000.00
Avis de droit	0.00	4'308.00
Conseils fiscaux	11'459.30	6'502.40
Honoraires protection des données	0.00	8'616.00
Honoraires TC 14	0.00	20'511.32
Honoraires divers	18'390.28	5'680.85
Contentieux	690.05	18.00
Projets	32'075.40	0.00
Dons octroyés sur participation Fonds extérieur action de solidarité	0.00	50'000.00
Autres charges administratives	189'248.02	186'930.04
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>644'225.97</b>	<b>692'280.37</b>

## 22. Produits exceptionnels

	2020	2021
Rabais charges locatives et autres produits exceptionnels	31'715.86	660.90
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>31'715.86</b>	<b>660.90</b>

## INFORMATIONS DIVERSES

### CONTRATS À LONG TERME

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

	2020	2021
Baux fixes jusqu'au 28.02.2024	689'668.19	471'878.19
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>689'668.19</b>	<b>471'878.19</b>

Les baux en vigueur au 31 décembre 2021 relatifs aux locaux loués à la rue Centrale 12-14, 1003 Lausanne, arrivent à échéance le 28.02.2024.

### ÉVALUATION DES RISQUES

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels la société doit faire face a été réalisée et formalisée par le Conseil d'Administration. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et leur impact sur les états financiers.

### SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Le SCI est entré en vigueur au sein de la société en juin 2009. Toutes les modifications ultérieures des procédures de contrôles internes sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

### DIRECTIVES DE PLACEMENT DES LIQUIDITÉS

Les directives internes de placement des liquidités, établies et approuvées par le Conseil d'Administration, sont respectées.

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Depuis la date de clôture et jusqu'à la date de la révision, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.



## 10.7 RAPPORT DE SITUATION DE LA DIRECTION

La SSA a su s'adapter aux incertitudes causées par la pandémie dans plusieurs secteurs. Les perspectives d'un retour à une certaine normalité restent difficiles à pressentir, mais dans le domaine du spectacle, cette évolution ne se fera pas avant la saison 22/23 au mieux. A court terme, l'organisation de grands événements reste liée à une grande prise de risque.

Les domaines traditionnels de la gestion collective obligatoire évoluent favorablement. La gestion collective volontaire se maintient à un niveau satisfaisant, mais des pressions politiques sur le service public pourraient influencer ce secteur de manière négative.

La transition de l'audiovisuel linéaire vers les offres délinéarisées apporte son lot d'inconnues. Si l'acquisition d'une rémunération obligatoire dans le domaine de la vidéo à la demande semble un atout pour affronter cette disruption, sa gestion entraîne des investissements et de nouvelles charges. La conséquence financière globale reste difficile à appréhender, tant pour la coopérative que pour les autrices et les auteurs considérés individuellement. La SSA espère que la perception de droits auprès de toutes les plateformes actives sur le marché suisse pourra contribuer à atténuer d'éventuelles baisses dans le domaine du linéaire à moyen terme.

## Crédits

### PHOTOGRAPHIES

Les images illustrant ce rapport annuel évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'autrices et auteurs membres de la société. Leur choix a été effectué librement par l'équipe de la rédaction en raison de leur qualité d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

**page 2:** *Sacha*, série TV créée et écrite par Nicole Castioni, Flavien Rochette et Léa Fazer, coécrite par Mathilde Henzelin, réalisée par Léa Fazer. Prod. Rita Prod./RTS. (Photo: RTS/RITA/Vincent Calmel)

**page 12:** *Coming out*, de et avec Pierre Aucaigne et Vincent Kohler, mise en scène Virginie Lemoine. Création au Théâtre de Colombier en septembre 2021. (Photo: Edouard Curchod)

**page 15:** *Zahori*, écrit et réalisé par Mari Alessandrini. Prod. Le Laboratoire Central, coprod. El Calefón cine, Cinestación, Norte productions. (Photo: ADOK Distribution)

**page 20:** *50 years Mummenschanz*, de Floriana Frassetto et Bernie Schürch, direction artistique et mise en scène Floriana Frassetto, création le 10.12.2021 à Zürich, Theater 11. Prod. Marc Reinhardt / Mummenschanz. (Photo: Mummenschanz)

### IMPRESSUM

#### Rédaction

Jürg Ruchti, Patrick Willy, Denis Rabaglia, Christophe Bugnon, Stéphane Mitchell, David Busset, Nathalie Jayet

#### Avec la collaboration de

Cécile Buclin, Carlo Capozzi, Marie Genton, Sandra Gerber, Nalini Menamkat

#### Coordination

Marie Genton

#### Traduction allemande

Nicole Carnal, Nathalie Jayet  
Relecture: Nathalie Jayet, Jan Kaempf

#### Correctrice

Adrienne Bovet

#### Graphisme

Inventaire Communication visuelle Sàrl

#### Impression

PCL Presses Centrales SA

**Clôture de rédaction:** 17 mars 2022

### SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne

T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56

info@ssa.ch • [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)

